



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 11/07/2023  
Reçu en préfecture le 11/07/2023  
Publié le 13/07/2023  
ID : 081-218101632-20230705-2023\_DEL64-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 JUILLET 2023

2023 / 03 / 29

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Jeudi 29 Juin 2023*

Date d'Affichage : *Jeudi 29 Juin 2023*

Secrétaire de Séance : *Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD*

### *Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### *Etaient absents représentés :*

PÉNÉLA Wilfried par Agnès MAUREL  
MONNIER Laurent par Françoise ROUQUETTE  
CHABBERT Cécile par Karine LOUP  
MARTIN Michel par Olivier FABRE  
LAFONT Stéphanie par Séverine ARMERO  
ASSÉMAT Clothilde par Corine ALBERT  
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL  
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC  
BORIES Pascale par Christophe ASSÉMAT

### **OBJET : Délégation de pouvoir – Adoption des décisions prises**

Le Conseil Municipal,

Dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par délibération du 7 Octobre 2020 ont été signés les décisions suivantes :

- Fixation des nouveaux tarifs facturés aux usagers des services municipaux avec application au 1<sup>er</sup> Mai 2023 ;
- Demande d'aide financière auprès des co-financeurs dans le cadre de l'étude méthodologique préalable en vue de la restauration des décors peints intérieurs de l'Eglise Saint Sauveur, pour un montant de 13 800 €uros ;
- Demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie dans le cadre de l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du Trail de la Passerelle le Dimanche 1<sup>er</sup> Octobre 2023, pour un coût prévisionnel de 49 000 €uros ;
- Avenant n°1 au marché avec le groupement d'entreprises Bousquet BTP/Vialaret, d'un montant de 7 344 €uros dans le cadre des travaux d'aménagement du site de La Resse ;
- Avenant n°1 au marché avec l'entreprise SPIE Batignolles Malet, d'un montant de 6 961,20 €uros dans le cadre des travaux d'aménagement du site de La Resse ;
- Avenant n°1 au marché avec le groupement d'entreprises Eiffage Route/Sud-Ouest/TPMN, d'un montant de 16 266 €uros dans le cadre des travaux de réfection de voirie et trottoirs ;
- Avenant n°1 au marché avec l'entreprise Vidal Démolition pour un montant de 4 620 €uros dans le cadre des travaux de démolition de bâtiments 21 et 23 rue du Pont de Caville ;
- Mobilisation d'un emprunt de 1 000 000 €uros auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées (durée de 15 ans ; taux fixe à 3,98 %, échéances mensuelles) pour le financement des investissements prévus sur le Budget Principal 2023.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD

Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture*

*Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*